

---

ABOU DABI – Discussion du GAC sur l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS

Mercredi 1 novembre 2017 – 10h30 à 11h00 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

**JULIA CHARVOLEN :** Bonjour à tous, c'est Julia Charvolen au micro. Si vous voulez faire prendre une photo, c'est le moment de le faire. Le photographe sera à l'extérieur de la salle pendant une demi-heure.

**THOMAS SCHNEIDER :** Nous allons démarrer dans quelques instants. Je demande aux membres de l'équipe de l'utilisation malveillante du DNS de venir au podium. Merci.

Il faut commencer s'il vous plaît.

C'est la séance numéro 32 de notre ordre du jour. On va aborder l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. La présentation est affichée sur l'écran.

Alors je passe la parole à Cathrin.

**CATHRIN BAUER-BULST :** Merci de participer à cette séance sur l'utilisation malveillante du DNS et de son atténuation. Nous voulons aborder deux

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

questions principales. Vous allez les connaître des réunions précédentes. Premièrement, on veut parler de la tâche que nous effectuons au nom du GAC pour évaluer l'efficacité des mesures de protection pour les nouveaux gTLD. Et deuxièmement, nous voulons consacrer une partie de cette séance à la présentation de rapports sur l'utilisation malveillante. Nous voulons voir ce qui s'est passé pendant la séance intercommunautaire pour voir des données transparentes et fiables sur lesquelles on puisse prendre des décisions. Pour ce qui est du premier point, on va voir l'efficacité des mesures de sauvegarde. Vous devez vous souvenir que nous avons mené une séance avec l'équipe de révision des ccTLD cette semaine. Si c'est l'équipe chargée de la confiance, le choix du consommateur, à cet égard, il y a eu un travail qu'ils ont fait, à savoir un rapport sur l'utilisation malveillante du DNS qui nous montre différentes tendances que le groupe de révision a présenté dans la séance correspondante. Ce document est ouvert à la consultation publique.

Le GAC a présenté des commentaires, le groupe sur la sécurité publique a participé à la période de commentaires tout en remerciant l'étude et en signalant le besoin d'une analyse plus poussée sur la base de la tâche effectuée. Cela a été souligné dans d'autres périodes de commentaires publiques et dans des interactions avec l'équipe.

---

Les mesures d'évaluation des mesures des nouveaux gTLD nous ont amené aux détails nécessaires pour voir jusqu'où ces mesures avaient été efficaces ou pas. Le GAC pourrait considérer le suivi de la question et voir si l'on peut effectivement évaluer quels sont les bénéfices, quels sont les désavantages, quelles seraient les possibles modifications. Il faudrait donc faire un suivi de l'évaluation des mesures de protection et voir comment cette évaluation peut affecter les niveaux d'utilisation malveillante dans les nouveaux gTLD.

L'équipe de révision de CCT va publier son rapport final pour commentaires publics pendant les semaines après cette réunion. On pourrait donc utiliser cette période de commentaires publics pour, entre autres choses, souligner l'efficacité de cette recherche sur les mesures de protection pour les gTLD et aussi demander d'autres études avec un niveau de profondeur plus poussé. Il y a les membres de l'équipe de révision présents ici dans la salle. Alors si vous avez des questions à poser sur cette question en particulier ou avec toute autre activité de ce groupe, ils sont là pour répondre à vos questions.

Je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a des questions, commentaires ou partager son point de vue.

---

Puis il y a la deuxième partie de notre tâche qui a trait à l'efficacité des mesures de sauvegarde. Et nous allons mentionner l'annexe 1 au communiqué d'Hyderabad dans lequel on demandait des spécifications à l'ICANN sur la manière d'aborder cette question au sein de l'organisation. On a suivi un processus constructif d'échanges avec l'ICANN pour répondre aux questions posées par le GAC dans son communiqué et s'il y allait plus en détails, comment les processus de l'ICANN répondent face à des situations d'utilisation malveillante. Ces conversations continuent à titre informel et il y a des informations plus détaillées sur l'information que l'on peut donner sur les mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante de la part de l'ICANN. Au GAC, on veut toujours continuer cette conversation informelle avec l'ICANN et on veut le faire dans ce groupe au nom du GAC pour vous informer lors de la prochaine réunion.

Pour finir, vous devez vous rappeler que nous nous sommes prononcés à propos du rôle de l'ICANN sur les mesures de protection à la communauté. Bryan Schilling s'est présenté dans une des réunions du GAC et il a signalé l'importance de ce rôle. Ce rôle est toujours dans une étape de définition. Nous croyons qu'il y a eu un atelier pendant la période intersession, un séminaire web dans lequel on a abordé ce concept sur ce que

---

l'on pourrait faire à propos de cette fonction et on a abordé les mesures de protection aux consommateurs.

Nous croyons que cette tâche n'est pas encore conclue et nous voulons faire un suivi de cette initiative au sein du GAC ainsi que participer puisque nous sommes intéressés à exercer un rôle important en faveur de la mesure de protection aux consommateurs. Ceci a trait à la révision de CCT.

Je vais m'arrêter ici encore une fois pour voir s'il y a des commentaires ou des questions. Si personne ne demande la parole, nous allons passer à une autre partie de l'ordre du jour, à savoir comment informer des instances d'utilisation malveillante, comment on fait cela à l'ICANN.

IRANGA KAHANGAMA : Nous travaillons sur la question et un des objectifs principaux, c'est d'avoir des données publiques transparentes sur lesquelles on puisse prendre des actions, des décisions sur les utilisations malveillantes et avoir un mécanisme pour informer la communauté. Il faut aussi avoir les outils nécessaires pour pouvoir agir.

Il y a le concept de principes pour informer l'utilisation malveillante et le GAC a émis ces principes avant le programme des nouveaux gTLD et le WHOIS. Je crois qu'on parle de 2007.

---

Il y a eu beaucoup d'activités, beaucoup d'intérêt sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Ce groupe de travail pourrait considérer d'être proactif par rapport au [inintelligible] du GAC et voir quels seraient les engagements d'intérêt public à propos de l'utilisation malveillante du DNS.

On a effectué une séance intercommunautaire et le PSWG a rédigé quelques principes généraux. On n'est pas arrivé à un accord intercommunautaire mais on peut dire que ces principes reflètent les inquiétudes du GAC à cet égard. Je vais vous donner un aperçu général des catégories considérées dans ces principes. Il faut continuer l'analyse bien entendu mais le groupe de travail sur la sécurité publique travaille là-dessus. Il faut voir la portée de l'utilisation malveillante du DNS, savoir si nous allons inclure l'hameçonnage, les réseaux zombies, etc., s'il faut avoir une connaissance technique plus poussée pour voir qu'est-ce que l'on peut inclure dans cette catégorie.

Cela a trait à l'avis du GAC de Beijing et les mesures de sauvegardes traitées à ce moment-là, c'est-à-dire on ne peut pas débattre tout le temps sur quoi inclure ou quoi ne pas inclure dans tous les processus ou dans l'utilisation malveillante du DNS. Il y a d'autres catégories qui ont trait à des processus, par exemple identifier l'utilisation malveillante du DNS, voir les normes de fiabilité, comment ils peuvent être utilisés, s'ils sont fiables ou pas et quelle est la disponibilité générale. Voilà des

---

questions potentielles que nous, en tant que GAC, nous pouvons identifier.

Je crois qu'en tant que gouvernements nationaux, on peut voir la manière dont les gouvernements utilisent ces services, la manière dont ils peuvent travailler avec leur société de télécommunication, avec les fournisseurs de service internet. Les gouvernements utilisent ces outils pour protéger ses utilisateurs.

Si on voit les organismes d'application de la loi, il faut voir ce qu'ils utilisent et ce que l'organisation ICANN utilise aussi. Nous avons les rapports sur l'utilisation malveillante, les données correspondantes. Il faut voir la fréquence des informations. Il y a différents membres de la communauté qui ont participé à la séance intercommunautaire et ont parlé de la manière d'informer cela de manière compréhensible pour avoir différentes perspectives ou points de vue et que tout cela soit public, de sorte à ce que la communauté de l'ICANN puisse analyser les données parce qu'il faut davantage d'information sur les instances d'utilisations malveillantes.

Et pour finir, comment informer l'utilisation malveillante, comment le faire, il y a des PDP des équipes de révision, des mécanismes de respect contractuel et comment faire pour organiser tout cela à partir des outils. Il faut mieux les organiser

---

et on peut y réussir avec plus de données disponibles pour que le public soit protégé. Et le GAC pourra donc avoir des principes directeurs pour cette tâche au sein de la communauté de l'ICANN.

Pour finir – et cela est inclus dans le document que nous avons présenté récemment –, il faut voir des questions générales qui ont évoluées tout au long du traitement de cette question.

Je voulais profiter cette occasion pour informer le GAC du point de vue de ce groupe de travail sur la sécurité publique et bien entendu, demander l'avis et les commentaires du GAC au fur et à mesure des progrès dans ce processus pour voir quelles sont les priorités du GAC et du groupe de travail sur la sécurité publique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Comme vous le voyez, vous voyez sur l'écran les différents points que j'ai évoqués. Je peux les passer en revue, on a quelques minutes. Voilà.

Donc pour ce qui est du champ d'application des abus du DNS, s'il y a des problèmes au niveau des infrastructures qui pourraient être étudiés par l'ICANN. Ensuite, analyser également le panorama tel qu'on le voit aujourd'hui par rapport à ce que l'on pouvait voir il y a quelques années. Bien entendu, il s'agit d'un panorama qui évolue et donc il faut être flexible.

---

Comme je l'ai dit avant, dans l'avis du GAC pour ce qui est des mécanismes de protection qui figurent dans l'avis de Beijing, il est important de pouvoir en tenir compte. Il s'agit donc d'un mécanisme qui étudie différents types d'utilisations malveillantes qui vont de logiciels malveillants jusqu'aux réseaux zombies, etc.

Ensuite, l'utilisation de sources fiables. Ce sont des sources aussi d'inquiétudes et il est important d'en tenir compte car elles sont liées aux intérêts publics.

Ensuite, des principes publics qui puissent donner à la communauté un peu plus de flexibilité pour avoir différents points de vue, différentes positions.

Ensuite, la fiabilité des standards ou des normes de l'industrie qui pourraient être utilisés pour mesurer les tendances à travers le temps et pour pouvoir prendre des décisions responsables.

Nous voulons être transparents, c'est pour cela que nous publierons sur le site web toutes les informations disponibles afin que l'on puisse identifier des différentes parties concernées par des comportements délictuels. Il s'agit finalement de pouvoir prendre des décisions de manière informée et des décisions qui puissent être basées sur des données factuelles.

---

Du côté de la conformité contractuelle, cela est également important au niveau des RAA. Tout cela est considéré dans un processus qui est en évolution. Ces documents, ce sont des lignes directrices, des orientations. Et ensuite, pour ce qui est de la conformité contractuelle, nous encourageons donc la conformité contractuelle à travailler de manière transparente et à se servir de ces outils. Nous aimerions également avoir un dialogue avec la conformité contractuelle pour qu'il n'y ait pas de lacune et nous pouvons donc utiliser de manière efficace le signalement de cas d'abus.

Voilà un petit peu les principes généraux et tout ce qui a pu être fait à partir de nos discussions avec les membres du GAC, avec les membres du groupe de travail sur la sécurité publique. Je vous encourage à participer à notre travail à travers la liste de diffusion et nous attendons vos commentaires.

Oui, Ashley ?

ASHLEY HEINEMAN :

Pouvez-vous faire défiler un petit peu l'écran pour voir le début ?

Pour ce qui est de l'abus du DNS... Tout d'abord, merci de cette présentation qui est très intéressante. Je comprends que c'est quelque chose de préliminaire et qu'il faut avoir des discussions là-dessus dans le cadre du PSWG avec la communauté mais

---

J'aimerais juste signaler une inquiétude – et c'est un sujet qui fait l'objet de débats – c'est que là où l'on parle de l'abus de DNS, on fait une référence spécifique à des contenus illégaux. En tant que mère moi-même, bien entendu, l'exploitation du matériel pédopornographique est source d'inquiétude et un problème qui doit être résolu. Mais mon inquiétude ici est de savoir comment cela peut être résolu dans le contexte de l'ICANN.

Nous devons être très précis et très prudents. Il faudrait voir si c'est quelque chose que l'on puisse inclure dans le champ d'application de cette section. Je veux dire, on peut le mettre en rapport avec ce que l'on peut faire au niveau des contrats de l'ICANN. Enfin, je veux dire qu'il faut faire attention de ne pas inclure des questions qui peuvent ne pas appartenir à la mission de l'ICANN.

IRANGA KAHANGAMA : Oui, tout à fait. Je comprends tout à fait votre inquiétude. On a inclus cela parce que nous croyons que dans la mission de l'ICANN, il peut y avoir des différences au niveau de l'intérêt public. Nous pouvons avoir des nuances par rapport à ces différents éléments qui sont inclus sur la liste. C'est difficile pour le PSWG et pour les forces de l'ordre de ne pas aborder certaines de ces questions qui figurent sur la liste. Mais il est tout à fait raisonnable ce que ce vous dites.

---

CATHRIN BAUER-BULST : Ashley, ce document a été diffusé auprès des membres du GAC. Il y a eu d'autres inquiétudes par rapport à cela. Le Royaume-Uni a soulevé aussi un commentaire par rapport à cette exploitation du matériel pédopornographique infantile. Et bien sûr, vous voyez que ces principes sont classés en catégories, à savoir identification, signalement et utilisation. Et bien sûr, il y a des différences qui peuvent être établies.

Mais travailler de manière transparente peut aider les acteurs à travailler de manière plus informée, à prendre des décisions plus informées. Donc cette transparence, elle est importante pour savoir ce que chaque acteur doit faire s'il est confronté à ce type de problème. Donc il y a des membres du GAC qui sont inquiets par rapport à certaines inquiétudes et cela a été soulevé par le passé aussi.

INDIA : Ici, je parle de l'utilisation donc du signalement d'abus dans la prise de décision. Je voulais dire que ce signalement pourrait être utilisé dans les mesures d'atténuation pour protéger les ccTLD – les codes à deux caractères et à trois caractères – ainsi que pour protéger les noms de pays, de territoires, les noms géographiques, etc.

---

Ensuite, je voulais parler du risque qu'implique la libération de ce type de nom au premier niveau et dans le programme des nouveaux gTLD.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Merci beaucoup de ces informations sur le DNS et l'abus, l'utilisation malveillante du DNS.

Ma question concerne le signalement des cas d'abus, les points 4, 5 et 6 concernant les procédures de signalement. Ma question est la suivante. Sur le site web de l'ICANN, il y a la possibilité de signaler des cas d'utilisation malveillante du DNS. Si je veux par exemple déposer une plainte et qu'il n'y a pas une réponse active, est-ce qu'il y a un principe selon lequel l'ICANN doit faire un suivi de tout ce qui est signalé sur le site en terme d'utilisation malveillante du DNS ?

CATHRIN BAUER-BULST : Merci. Ceci est une partie de nos efforts ou des efforts qui sont mis en place par l'ICANN. Il y a des termes très clairs, des dispositions claires au niveau des contrats entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre qui

---

spécifient le rôle des uns et des autres en matière d'utilisation malveillante du DNS. Et bien sûr, il y a la conformité contractuelle de l'ICANN qui doit s'assurer de l'application de ces contrats.

Ce que l'on veut dire dans ces principes, c'est voir comment le signalement du DNS peut aider la conformité contractuelle à établir ou à identifier des cas de récidive. Le signalement actuel tel qu'il existe en ce moment montre des tendances et cela peut aider par exemple à comprendre le fait qu'un opérateur de registres a un grand nombre d'enregistrements à des fins malveillantes. Et donc pour les parties contractantes, il est important d'avoir des preuves pour pouvoir prendre les mesures nécessaires. La question est de savoir ce que ces parties doivent faire pour investiguer ce type de cas qui a été signalé.

Alors donc ce que le signalement fait, c'est fournir des indicateurs qui permettent aux différents acteurs de mettre en place des investigations ou des actions, aussi bien du côté de la conformité contractuelle que des parties prenantes ou des parties contractuelles pour pouvoir lutter contre des cas d'abus.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Merci beaucoup. Ma question serait de savoir s'il y a un suivi de la part de l'ICANN après ce signalement d'abus. Il devrait y avoir un principe dans ce document selon lequel l'ICANN a un rôle de

---

supervision parce qu'il y a beaucoup de choses sur le contrat des obligations qui sont signées par les TLD. Et comment l'ICANN fait-elle pour surveiller tout cela ? Il y a des plus en plus de ccTLD et donc comment fait-on pour mesurer tout cela et faire un suivi ? Est-ce que cela pourrait être inclus dans les principes, ce rôle de supervision ?

IRANGA KAHANGAMA : Oui, je pense qu'il faudrait peut-être examiner plus en profondeur cette question. Il y a déjà un rôle de suivi qui est donc assuré par le département de la conformité contractuelle de l'ICANN et ce département a été transparent, est devenu de plus en plus transparent au fil des années mais bien sûr, on peut se pencher sur cette question plus en profondeur.

CATHRIN BAUER-BULST : La personne qui est au devant de la salle.

SÉNÉGAL : Merci pour cette présentation. Je suis Cherif Dialle du gouvernement du Sénégal.

Mon intervention concerne surtout les points 3 et 4 concernant le reporting, [inintelligible] souvent la publication des indicateurs sur le site institutionnel qui sont relativement

---

importants. J'aimerais attirer l'attention sur le fait que nous devons veiller à ce que les indicateurs soient obtenus, en tout cas, de manière fiable et surtout, de manière officielle quand cela concerne certains États parce que souvent, on voit des indicateurs qui sont publiés et qui impactent beaucoup sur [inintelligible] des ressources dans certains États mais qui malheureusement, les sources ne sont pas très très fiables. Donc c'est important qu'on travaille peut-être à arriver à avoir des indicateurs qui sont d'une part fiables, officiels, qui soient maintenus et mis à jour de manière régulière et qui ne surprennent pas en tout cas certains États ou certaines autorités. Donc en tout cas, c'est sur ce point que j'aimerais attirer l'attention.

Mais surtout aussi, d'essayer d'avoir aussi la corrélation ou les liens entre certains indicateurs et veiller à arriver à ce que cela puisse être exploitable de manière plus utile à la communauté. Voilà un peu ce sur quoi je voulais attirer votre attention, en tout cas sur ces points 3 et 4. Merci

IRANGA KAHANGAMA : Merci beaucoup. Nous sommes tout à fait d'accord que cela fait partie de l'outil de signalement d'abus que l'ICANN met en place. Cela a été commenté dans la séance intercommunautaire. On a parlé des données qui doivent venir

---

de sources fiables, des sources qui sont déjà utilisées sur des navigateurs, des réseaux sociaux et différents mécanismes de sécurité de l'ICANN qui permettent d'avoir des sources fiables. Ce sont des indicateurs de l'industrie dont nous essayons de tirer profit et je pense que la fiabilité doit être communiquée très clairement à la communauté.

CATHRIN BAUER-BULST : David Conrad, le CTO directeur de la technologie, a partagé également des informations par rapport à cela. Il y a une présentation très intéressante sur la méthodologie utilisée par rapport aux sources utilisées. Ce document pourrait vous rassurer ou pourrait rassurer davantage les membres du GAC par rapport au fait de savoir quelles sont les sources de données. Nous allons essayer de faire parvenir ces informations aux membres du GAC.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Je pense qu'une partie de ce rapport est liée à l'exploitation d'images pédopornographiques des enfants ou l'exploitation des enfants. Cette question, que ce soit à l'UIT ou à d'autres instances, consiste à protéger.

---

Dans le conseil de l'UIT, il y a un groupe qui se consacre à la protection des enfants. Est-ce que vous avez eu des dialogues avec ce groupe pour traiter de cette question, pour les aider et pour obtenir davantage d'information par rapport à ce qu'eux, ils font ? Ce serait peut-être intéressant pour vous de considérer la possibilité de dialoguer avec ce groupe. Ils tiennent des réunions parfois d'une demi-journée et ils n'ont peut-être pas suffisamment de sources et une partie de ce matériel pourrait être très utile pour ce groupe dont je vous parle, ce groupe de l'UIT.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Kavouss. Je peux vous dire que de ce point de vue, nous travaillons sur cela et s'il y a des données que nous pouvons fournir et en particulier, il y a eu des données dans le rapport qui a été mandaté pour l'équipe CCT sur l'exploitation des enfants. Nous pouvons revenir sur ces données et établir un lien avec le groupe de travail dont vous parlez, bien sûr. Merci.

ROYAUME-UNI : Merci Kavouss d'avoir fait cette référence à cette initiative importante pour la protection des enfants. Je pense que nous pouvons peut-être établir un canal de communication avec ce groupe. Bien sûr, l'UIT est observateur au GAC donc s'ils sont ici présents, ils pourraient peut-être faire un commentaire par

---

rapport à cela. Mais bien entendu, cela vaut la peine d'établir ce lien avec ce groupe, entre le PSWG et ce groupe de travail dont vous avez parlé. Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST : Il y a une association internationale de 71 pays qui se réunissent pour protéger les enfants. Cela est soutenu par le secrétariat du Royaume-Uni. Je participe au Conseil d'Administration de cette organisation et il y a une initiative récente pour fournir des données au PSWG et à d'autres initiatives comme celle de l'UIT et autres pour créer donc des documents basés sur des évidences, sur des preuves. Merci beaucoup.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Puisqu'on parle de cela, je veux poser une question. Quand on parle de protéger les enfants, dans quel contexte parle-t-on de cela ? Il y a eu une référence faite à du matériel concernant l'exploitation des enfants sur le DNS. S'agit-il d'utiliser cela comme un mécanisme pour arrêter ce type de matériel d'exister ?

Et j'essaie de comprendre le champ d'application du groupe et je veux le mettre en relation avec la mission de l'ICANN.

---

CATHRIN BAUER-BULST : Je pense qu'ici, il s'agit de fournir des informations pour que les politiques élaborées puissent reposer sur des données valables.

Et nous avons une intervention de l'UIT je crois. Oui, s'il vous plaît.

UIT : Je m'appelle Jie Zhang, je suis représentante de l'UIT.

Comme l'Iran l'a bien signalé, nous avons un groupe de travail sur la protection des enfants en ligne au sein de l'UIT. La prochaine réunion de ce groupe sera le 23 janvier 2018 à Genève. Donc s'il y a des informations que nous puissions faire parvenir à ce groupe avant leur réunion, je pourrai servir de liaison pour transférer ces informations au groupe. Si cela est possible donc, je serais ravie de le faire.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci beaucoup.

ROYAUME-UNI : Je voulais ajouter un élément à la réponse des États-Unis. Bien sûr, quand la protection des enfants est considérée dans le cadre de nouveaux gTLD, la cible, ce sont les enfants et nous sommes tout à fait conscients des risques que cela représente,

---

le fait que les nouveaux gTLD puissent devenir une opportunité pour ce type de contenu, pour l'existence de ce type de contenu et pour la prolifération de ce type de contenu.

Récemment, l'Internet Watch Foundation a signalé un certain nombre de cas dont ils avaient pris connaissance par rapport aux nouveaux gTLD par rapport à la prolifération assez importante de ce type de contenu dans les nouveaux gTLD. Il est tout à fait approprié pour le PSWG d'agir activement dans ce domaine et examiner les implications et ce qui peut être fait au sein de la communauté, peut-être en association avec d'autres initiatives comme le groupe qui s'occupe des enfants au sein de l'UIT pour atténuer ce type de risques et apporter une solution de manière multipartite.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Royaume-Uni.

Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je voulais soutenir ce que le Royaume-Unis vient de dire. Nous pensons que la protection des enfants en ligne est un dossier très important, surtout pour le GAC. Et le PSWG devrait se pencher sur cette question. Il s'agit d'un problème complexe. La définition du champ d'application est certes importante. Il faut

---

voir ce que l'on peut faire dans le contexte de la mission de l'ICANN mais bien sûr, les gouvernements ont un rôle à jouer là-dessus et nous serons ravis de pouvoir contribuer à cet effort. Je voulais donc soutenir ce que le Royaume-Uni vient de dire.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci Christina.

Nous allons clôturer le débat en ce moment et je veux vous informer sur les prochaines étapes.

Comme Iranga l'a mentionné, ces principes rédigés comme base pour en débattre et préparer la séance intercommunautaire ont déjà quelques semaines. On a mené des débats importants sur ces questions pour préparer la séance intercommunautaire. On n'est pas parvenu à un accord sur la question entre la communauté. Le document n'a donc pas été présenté pour en débattre dans la séance intercommunautaire et le document n'a pas été publié.

Peut-être le prochain pas en tant que GAC serait de continuer à réfléchir à ces principes qui sont dans une version préliminaire pour voir si l'on peut parvenir à un position conjointe et progresser à partir d'interactions sur notre liste de diffusion et finalement à l'ICANN61, analyser à nouveau ce document.

---

Je ne vois pas d'opposition. Nous allons donc progresser de cette manière. Nous allons discuter des principes avec vous. Ces principes seront mis à jour, partagés avec vous sur la base des commentaires reçus aujourd'hui.

Ceci dit, s'il n'y a plus de questions ou commentaires, nous tenons à vous remercier de votre attention et nous vous souhaitons une bonne fin de journée. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**